

Activité de la Chambre de commerce suisse en France pendant le mois d'avril 1944

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **24 (1944)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE PENDANT LE MOIS D'AVRIL 1944

Dans les deux derniers numéros de cette revue parus en 1943 et dans celui de janvier de cette année, nous avons cherché à donner aux lecteurs de cette rubrique une image aussi vivante que possible des travaux des **Services Techniques** de la Chambre de Commerce Suisse en France dirigés par notre collaborateur M. Jacques Boitel. Nous avons puisé dans les expériences faites au cours du mois précédent celui de la publication de ces numéros, des exemples d'enquêtes, de recherches et d'interventions entreprises par ces Services pour trouver des marchandises à importer ou à exporter, pour entrer en contact avec des vendeurs ou des acheteurs susceptibles de participer à ces transactions, pour obtenir des administrations compétentes les autorisations de sortir ces marchandises de France ou de Suisse et de les introduire dans l'autre pays, pour assurer, si possible, leur transport, pour effectuer leur paiement par voie de compensation, pour faciliter aux intéressés les voyages indispensables à la conclusion de telles affaires, pour leur permettre simplement de correspondre, étant donné les circonstances actuelles.

Puis, dans le précédent numéro, nous avons tracé une esquisse des **Services d'Information** dont la direction est confiée à M. Jean-Pierre Grenier. Comme le flux et le reflux de la marée, ce deuxième groupe de Services, recueille et diffuse une abondante documentation sur tous sujets d'ordre économique franco-suisse. Ils rédigent et éditent le présent organe, collaborent à d'autres revues, adressent des communiqués à la presse française et suisse, envoient des circulaires et rapports aux membres de la Chambre de Commerce ou leur exposent, au cours de conférences, des questions à l'ordre du jour.

Aujourd'hui, nous vous parlerons des **Services Administratifs**, le troisième groupe de Services sans lequel les deux premiers ne pourraient pas fonctionner. Les Services Administratifs sont dirigés par le plus ancien des Secrétaires de la Compagnie, M. Léon Mathez, qui porte le titre de Secrétaire Administratif.

S'il ne s'occupait pas du Service des Renseignements en plus des Services Administratifs, il serait peu en contact avec l'extérieur. Mais, sa complaisance et sa parfaite bonne grâce le font apprécier par les nombreux visiteurs qui s'adressent à lui depuis plus de vingt ans. Ce Service, qui existe en marge des trois groupes déjà cités, a pour but de fournir des indications sommaires ou préliminaires aux interlocuteurs de la Compagnie qui n'ont pas d'affaires pendantes auprès des autres Services.

Quant aux Services Administratifs, ils se composent essentiellement de la **Comptabilité** et de l'**Economat** :

La tenue des livres d'une Chambre de Commerce ne

présente pas de grosses difficultés techniques. Mais le contrôle du paiement par les membres de leurs cotisations a pris beaucoup d'ampleur depuis que le nombre de ces derniers est passé, pendant la présente guerre, de 1.500 à 6.000 environ. Ces encaissements sont effectués, pour le compte de la Compagnie, à Paris, Besançon, Lyon, Marseille et Bâle, suivant que les membres sont rattachés au Secrétariat Général, aux Secrétariats des Sections ou à la Délégation en Suisse du Secrétariat Général. Il appartient au Secrétaire Administratif de coordonner et de contrôler ces encaissements, ainsi que les autres opérations découlant du paiement des appointements, loyers, impôts et autres frais généraux des différents Secrétariats. Les cotisations devant être versées pendant le premier trimestre de chaque année, c'est précisément en avril qu'il importe d'adresser des rappels aux retardataires. Le mois écoulé a donc valu au Secrétaire Administratif un gros surcroît de travail.

Les difficultés de plus en plus grandes rencontrées en France pour se procurer du papier et pour le faire imprimer, ainsi que pour acquérir du matériel et des meubles de bureau, compliquent singulièrement le fonctionnement de l'Economat de notre Chambre de Commerce, qui est parvenue néanmoins à procurer aux employés l'essentiel dont ils ont besoin dans l'accomplissement de leur tâche.

Enfin, le **Contrôle des Adhérents**, qui sera rattaché incessamment au groupe des Services Administratifs n'est pas davantage une sinécure. La tenue à jour des noms, adresses et professions de 6.000 membres, l'édition périodique d'une liste de ces derniers classés alphabétiquement, géographiquement et professionnellement, de même que la préparation chaque mois des dossiers de 100 à 150 nouveaux candidats, représentent un ensemble de travaux dont on ne doit sous-estimer ni l'importance, ni la valeur.

Les Services Administratifs constituent un des rouages essentiels d'une Chambre de Commerce. L'ordre et la précision avec lesquels ils fonctionnent font beaucoup pour la bonne marche d'une association aussi nombreuse que la nôtre.

* * *

Nous avons lu avec intérêt la brochure publiée récemment par M. le Conseiller National Schmid-Ruedin, Secrétaire de la Société Suisse des Commerçants à Zurich, sur « L'équipement de l'exportation » (1), dans laquelle il rend hommage à l'activité déployée par les cinq Chambres de Commerce Suisses à l'étranger (Buenos-Aires, Bruxelles, Milan, Vienne et Paris).

Pour répondre à certaines remarques contenues dans cette brochure, nous croyons utile de rappeler ce qui suit :

L'activité de la Chambre de Commerce Suisse en France est vaste comme nous l'avons vu en passant en revue ses différents Services. Sauf avec l'Allemagne, la Suisse n'entretenait pas, avant la guerre, de relations économiques plus étendues qu'avec la France.

Depuis sa fondation en 1918, la Compagnie a été amenée sans cesse à prendre en main de nouvelles tâches ou à en approfondir d'anciennes. L'eau vient au moulin. Il faut veiller, par conséquent, à ce que les efforts de la Compagnie ne se dispersent pas. Qu'il s'agisse des uns ou des autres, l'essentiel est que ces Services travaillent à la satisfaction de ceux qui assurent l'existence de la Chambre de Commerce, par leur appui moral et matériel.

Il faut donc réserver aux seuls Membres de la Compagnie la possibilité d'utiliser ses Services. Quel intérêt auraient-ils sans cela à soutenir cette Chambre de Commerce? Il est intéressant de remarquer que ce principe, que certains jugent trop rigoriste, encourage au contraire les futurs Membres à poser leur candidature. Une expérience de plus de dix années n'a provoqué que quelques refus parmi les milliers de personnes qui ont demandé à recourir aux Services de la Compagnie et ont été sollicitées d'en faire partie.

Par ailleurs, ces irréductibles ne voulaient pas se rendre à l'évidence que notre Chambre de Commerce, constituée en Association conformément à la loi française de 1901, n'a pas le droit de faire rémunérer ses Services autrement que par les cotisations de ses Membres.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que chaque fois que la chose a été possible, nous nous sommes efforcés de donner satisfaction à ces interlocuteurs, malgré leur intransigeant refus d'adhérer à une institution qui n'a plus besoin de justifier de son utilité. C'est ainsi que notre Service chargé, depuis quatre ans, de contrôler et d'acheminer la correspondance commerciale entre la Suisse et la France (Zone Nord) est à la disposition de tous les usagers, qu'ils aient accepté ou refusé de faire partie de la Compagnie.

Une Chambre de Commerce ne doit pas être une Administration, mais en quelque sorte une Agence commerciale chargée de renseigner ses clients et d'intervenir en leur faveur auprès de qui de droit. C'est le trait d'union entre l'homme d'affaires et le fonctionnaire, l'intermédiaire chargé de faciliter les démarches du premier et de documenter le second.

L'indépendance de la Compagnie vis-à-vis des pouvoirs publics fait sa force. Ceux-ci sont les premiers à la reconnaître comme nous venons d'en faire l'expérience en renonçant à notre subvention. La collaboration entre ces pouvoirs publics et la Chambre de Commerce ne peut qu'y gagner.

Pour les Membres de cette dernière, ce principe est une

garantie que leurs affaires sont traitées avec un esprit commercial et toute la célérité possible.

Ils n'ont également aucune crainte à avoir sur l'impartialité avec laquelle leurs intérêts sont défendus. Une parfaite conscience a toujours régné dans ce domaine et si quelqu'un y manquait, les organes dirigeants remédieraient sans délai à cet état de choses.

Il est intéressant, à ce sujet, de rappeler que le Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce Suisse en France est composé de 20 à 40 Membres, tous de nationalité suisse. Ils sont choisis de telle manière que les différentes branches du commerce suisse en France soient représentées dans la mesure du possible proportionnellement au nombre d'Adhérents que chacune de ces branches compte dans l'effectif de la Compagnie.

Une grande partie de ces Administrateurs sont des Représentants ou des Agents généraux en France d'entreprises commerciales ou industrielles suisses, chargés d'écouler leurs produits sur le marché français. On compte également des compatriotes placés à la tête de Sociétés françaises ayant pour objet la vente de marchandises suisses ou l'exploitation de procédés de fabrication suisses.

N'oublions pas que la colonie suisse en France, forte de près de 100.000 âmes et composée entre autres d'ingénieurs, de techniciens et d'employés de commerce, est un précieux élément de collaboration franco-suisse sur le plan économique. Du reste, la production nationale de la France et celle de la Suisse sont plus complémentaires que concurrentes. Si ce n'était pas le cas, les échanges des deux pays ne se seraient pas développés comme cela a été le cas jusqu'à ces dernières années. Si nous n'en avions pas la certitude, nous ne nous efforcerions pas, des deux côtés du Jura, de préparer la reprise de relations normales que nous souhaitons tous aussi proche que possible.

Que M. le Conseiller national Schmid-Ruedin soit donc rassuré. La Chambre de Commerce Suisse en France ne poursuit pas un but particulier comme pourrait le laisser croire sa récente brochure déjà citée.

Fidèle à l'esprit qui présida à sa fondation, il y a vingt-six ans, elle travaille de toutes ses forces à la sauvegarde du commerce suisse en France. Le grand nombre de ses nouveaux Membres recrutés pendant ces dernières années, en Suisse comme en France, concourt à augmenter l'autorité qui lui est nécessaire pour remplir sa tâche. Elle le fait, soyons-en certains, dans l'intérêt le plus vital de notre pays d'origine et pour le plus grand bien des relations économiques entre la Suisse et la France.

Gérard de PURY,
Secrétaire Général
de la Chambre de Commerce Suisse
en France.